

Initiatives ministérielles

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest, Lib.): Le second groupe de pétitions, signées par quelque 800 personnes de toutes les régions du Canada, dont ma circonscription, demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour étendre aux enfants non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains vivants.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 215 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 215—**M. Abbott:**

Quels étaient les noms de tous les représentants légaux permanents (en matière civile et criminelle) à l'emploi du ministère de la Justice en septembre 1993 et en juin 1995?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1525)

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 octobre 1995, de la motion: Que le projet de loi C-99, Loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska-Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui sur le projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Ce projet de loi revêt une très grande importance parce que le programme administré en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises a une incidence sur l'économie canadienne. Les modifications présentement à l'étude, qui s'inscrivent dans un processus continu visant à renforcer le Programme des prêts aux petites entreprises et le rendre durable, serviront à améliorer le climat dans un secteur actuellement à l'origine de la plus forte croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, à savoir celui de la petite entreprise.

Il est très bien connu que les petites entreprises sont devenues un important moteur de l'économie canadienne. Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à une augmentation remarquable du coup du nombre des nouvelles petites entreprises au Canada. La preuve de la très grande importance des petites entreprises est que, en 1991, le Canada comptait, en incluant les travailleurs autonomes, plus de deux millions de petites entreprises ayant moins de 100 employés, ce qui représente une hausse de 50 p. 100 par rapport au nombre de ces entreprises en 1981.

Les petites entreprises actuelles, dont bon nombre sont des innovatrices dynamiques, aideront à définir l'évolution de l'économie canadienne. En effet, comme le révèlent les données statistiques, le Canada est de plus en plus tributaire de la croissance des petites entreprises commerciales pour ce qui est de créer des emplois, de diversifier l'activité économique et de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux.

La petite entreprise a donc de profonds retentissements sur l'économie canadienne et elle demeurera la principale source de croissance économique et de création d'emplois.

C'est pour ces raisons que le gouvernement actuel a inscrit parmi ses grandes priorités celle de faire en sorte que le secteur de la petite entreprise soit sain et prospère.

Prenons par exemple la question de l'accès à un soutien financier convenable. Comme l'ont maintes fois répété au gouvernement les membres du Comité de l'industrie, la possibilité d'obtenir des fonds en contractant des emprunts est d'une importance capitale, tout à fait capitale pour les petites entreprises. En l'absence de fonds suffisants, la croissance des petites entreprises sera entravée et la prospérité future du Canada s'en trouverait menacée. C'est pourquoi le gouvernement a adopté un projet de loi devant permettre à la Banque de développement du Canada, une fois réorganisée, de mieux répondre aux besoins des petites entreprises. Grâce aux changements apportés par le gouvernement, la Banque sera mieux en mesure de financer les petites entreprises innovatrices dans l'économie nouvelle.

Les modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises que nous étudions aujourd'hui ont été conçues dans le même esprit que l'ont été les changements donnant une nouvelle impulsion à la Banque de développement du Canada. Dans les deux cas, les motifs sous-jacents sont les mêmes: fournir un cadre d'action approprié qui favorise l'essor et la prospérité des petites entreprises canadiennes, d'un océan à l'autre.